

RENCONTRE MINISTRE :

RIEN DE BIEN CONCRET A L'HORIZON !!!

Une délégation de la CGT Pénitentiaire était reçue, cette après-midi, place Vendôme, par la Ministre afin d'échanger sur les revendications portées par les personnels de terrain lors des mobilisations qui se déroulent depuis plusieurs jours sur les établissements pénitentiaires de métropole et d'outre-mer, faisant suite aux évènements tragiques de Condé surSarthe.

A la suite du conflit de janvier 2018, un relevé de conclusion, signé entre l'UFAP Unsa Justice et le Ministère, devait changer significativement le quotidien des personnels....Enfin, c'était la promesse de certains....

Force est de constater que plus d'un an après les évènements de Vendin-le-Vieil, Borgo, Mont-de-Marsan et Tarascon, RIEN N'A CHANGÉ. Preuve en est la revendication première de l'UFAP, qui souhaite à ce jour, la mise en œuvre de leur propre relevé après tant de temps...
ON SE MOQUE DU MONDE !

C'est donc dans la continuité des revendications portées lors de ce précédent conflit que la CGT Pénitentiaire s'est présentée devant la Ministre.

En introduction, la Ministre nous évoque la situation particulière de Condé surSarthe et insiste sur sa volonté de répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les agents Condéens. Dans ce sens, elle nous indique attendre les conclusions de la mission d'inspection diligentée sur place. Toutefois, elle nous informe d'ores et déjà que trois points ont été soulevés, notamment la sécurisation des UVF, la défaillance de communication entre l'établissement et le bureau central du renseignement pénitentiaire ainsi que la problématique de l'accès des visiteurs dans l'établissement.

Après avoir évoqué cette situation, la Ministre nous fait état des 10 points proposés par le Ministère sur le volet sécuritaire :

- **Un bilan global du relevé de conclusion 2018 sera établi afin de mettre en lumière le dysfonctionnement survenu sur la non-application de certaines mesures ;**
- **L'accélération de certaines dotations d'équipements de sécurité individuelle et sa généralisation, dont par exemple, les gilets par lames. Une réflexion sera également engagée sur la dotation de CAPSTUN avec éventuellement, une expérimentation, afin d'avoir un retour sur expérience rapide ;**
- **La mise en place d'une expérimentation sur les caméras individuelles portatives style « GO PRO » pour les quartiers spécifiques et ESP ;**
- **Définir un cadre réglementaire harmonisé nationalement concernant l'utilisation des passes menottes ;**
- **Refonte de la circulaire concernant les fouilles corporelles (Art 57) dans le prolongement des modifications survenues dans la loi de programmation ;**
- **Redéfinir le cadre réglementaire et/ou législatif et/ou technologique de l'accès des établissements pénitentiaires aux personnes extérieures ;**

- Mise en place d'un groupe de travail sur la potentielle mise en place des pistolets à impulsion électrique (TASER) ;
- Mise à niveau des brigades cynotechniques et la création d'une quatrième brigade sur la DISP de RENNES ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'acquisition des pouvoirs de police judiciaire (APJ 20) ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la typologie des personnes détenues et des établissements.

De plus, la Ministre nous indique vouloir revaloriser les contours de notre métier. Pour ce faire, elle nous propose 5 mesures :

- La valorisation du rôle de Surveillant, avec le surveillant acteur comme indiqué dans le relevé de conclusion de 2018 ;
- La mise en place d'un meilleur accompagnement des personnels afin d'évoluer hiérarchiquement au sein de l'administration pénitentiaire ;
- Valoriser les parcours de carrière ;
- Le renforcement de la réforme de la chaîne de commandement par le passage de 1700 personnels d'encadrement de catégorie C en B, en lieu et place des 1400 prévus initialement ;
- L'augmentation de l'ISS de 0,5% pour l'horizon 2022 afin d'arriver à 28,5%.

En conclusion, les propositions qui viennent de nous être annoncées sur les différents volets sont bien loin des attentes des collègues de terrain.

Sur le volet SÉCURITÉ, les annonces faites aujourd'hui ne sont que la copie conforme des échanges survenus lundi dernier avec la DAP. D'ailleurs, pour la plupart d'entre elles, la Ministre n'évoque que la simple ouverture de discussions. Comme à son habitude dans cette administration, cela sera repoussé aux « calendes grecques ». **Le relevé de conclusion de 2018 en est une preuve flagrante !**

Sur le volet RECONNAISSANCE, les mesures indemnitaires et statutaires tant attendues par les personnels n'ont toujours pas été entendues par la Ministre. La CGT Pénitentiaire s'est donc permise d'insister sur ce point, car les personnels en ont assez d'être considérés comme la 5^{ème} roue du carrosse. **Mais hélas, pour obtenir de réelles avancées sociales, l'UNION des syndicats aurait dû être au RENDEZ-VOUS ! Ce n'était pas le cas....**

La CGT Pénitentiaire fidèle à son habitude entre donc dans sa phase de concertation. Elle appelle néanmoins l'ensemble des personnels à rester mobilisé afin de défendre l'intérêt général.

Montreuil, le 14 mars 2019